

ECONOMIE D'ENERGIE

Vous avez un projet de construction ? De Rénovation ?
Besoin de conseils, de financement ?

Les pouvoirs publics ont mis en place de nombreuses mesures pour encourager la construction de logements plus performants ou favoriser des travaux d'amélioration énergétique de votre résidence principale ou locative.

Vous pouvez dans certains cas bénéficier du programme des « Certificats d'Economies d'Energie » il est alors impératif d'établir les dossiers avant le début des travaux. Tous les artisans agréés peuvent établir ces dossiers pour votre compte et vous déduire directement le montant de l'aide du global de la facture. Vous pouvez aussi choisir d'établir vous-même votre dossier auprès d'un distributeur d'énergies.

Il est parfois possible de cumuler ce dispositif avec les aides sous forme d'incitations fiscales, crédit d'impôts, prêt à taux zéro...

Par exemple : « [Le crédit d'impôt « vert »](#) »

Dans l'ancien, le crédit d'impôt porte notamment sur l'isolation thermique des toitures, des murs, des parois vitrées, ou encore travaux relatifs au système de chauffage ou de production d'eau chaude sur l'installation d'appareils de régulation de chauffage (ex : thermostat d'ambiance) et d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

La liste des actions éligibles pour obtenir ces différentes aides, ainsi que les modalités est consultable notamment sur les sites :

- www.transition-energetique.gouv.fr
- www.legrenelle-environnement.fr
- www.anah.fr
- www.infoenergie.org
- www.ademe.fr
- www.developpement-durable.gouv.fr